

## **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020**

*Présents : Isabelle ANDRADE - Alain BOLERY – Marie-Laure BONAFINI – Blandine DUCHON - - Michel DURANTIN - Carole FEJARD – Ludovic GRIMALDI – Marion JOLIVET – Michel GAY - Sylvie LAPALUS - Thierry MYARD – Antonio Paulo TERROSO - Claudette TRONCY.*

*Absent excusé: Yohann DUMONT – Philippe LEVEQUE.*

*Secrétaire de séance : Blandine DUCHON*

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 août qui est approuvé à l'unanimité.

### **I CCID**

La commune doit proposer au centre des impôts 24 personnes pouvant siéger à la Commission Communale des Impôts Directs 2020-2026. 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

Le conseil municipal approuve la liste présentée par Monsieur le Maire.

Les personnes retenues seront informées. La commission se réunit au moins une fois par an à l'initiative de l'administration.

### **II Cimetière**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le règlement et les tarifs du cimetière communal. Il leur propose de créer des tarifs de concession et de columbarium sur 15 ans (actuellement les concessions et les cases au columbarium sont vendues pour 30 ans). Une pierre sera installée au jardin du souvenir afin d'y fixer des plaques pouvant être gravées du nom des défunts dont les cendres sont dispersées. Il y a lieu de délibérer sur la durée et le tarif de vente des emplacements de ces plaques.

Pour rappel, une case au columbarium peut contenir 4 urnes et dispose d'un espace adossé pour déposer des fleurs ou plaques, une concession de 2 places correspond à 2.50 m<sup>2</sup> superficiels et une concession de 4 places correspond à 5 m<sup>2</sup> superficiels.

Le conseil municipal décide d'instaurer les tarifs suivants :

Concession 15 ans : 15.00 € /m<sup>2</sup>

Concession 30 ans : 30.00 € /m<sup>2</sup>

Case au columbarium 15 ans : 300.00 €

Case au columbarium 30 ans : 600.00 €

Emplacement d'une plaque au jardin du souvenir 15 ans : 10.00 €

Emplacement d'une plaque au jardin du souvenir 30 ans : 20.00 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers de modifier le point II article 2 « Lors de la signature d'une concession et si aucune inhumation n'est prévue dans l'immédiat, cette concession de terrain est soumise à la pose d'une semelle qui devra être réalisée dans les plus brefs délais afin de former l'assise du monument. Sa taille sera en rapport avec la taille du terrain de la concession. »

Il est difficile de faire respecter cette obligation de dalle temporaire. Il serait donc préférable qu'au moment de la vente, la mairie prenne un chèque de caution et fasse procéder à la pose de la dalle si aucun monument n'est construit sous 6 mois avec encaissement de la caution. Le montant de la caution correspondrait au prix coutant de la pose de ladite semelle (devis non reçu ce jour).

Il sera précisé dans le règlement que l'achat est le fait générateur qui entraîne le décompte de la durée et non la première inhumation.

Le conseil municipal approuve ces modifications.

### **III Plan de classement des voies communales**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de classements des voies communales issu de la révision 2019. Il explique que ce classement permet de distinguer les voies communales des chemins ruraux et entre en compte dans le calcul de la DGF et de l'enveloppe territorialisée voirie accordée annuellement par le département. Lors de la révision 2019, le chemin de la goutte theyssonniere a été retiré par erreur et l'impasse de la prairie a été intégrée alors qu'il s'agit d'une voie privée. Le conseil municipal approuve ces corrections pour la mise à jour 2020 du plan de classement des voies communales.

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'occupe de l'entretien des abords des voies : fauchage de l'aplomb des voies communales deux fois par an ; mais que la taille des haies est de la responsabilité et à la charge des propriétaires des parcelles mitoyennes des voies.

### **IV complément de délibérations**

Sur recommandation du service de contrôle de légalité de la sous-préfecture de Roanne, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'abroger les délibérations D 01-2020-21 et D 01-2020-22 afin de les compléter et d'en assurer la sécurité juridique.

D01-2020-21 > Le conseil municipal approuve les ajouts suivants : nomination d'un 4ème suppléant à la CAO : Alain BOLERY ; et d'un suppléant à la CLECT : Paulo TERROSO.

D01-2020-22 > le conseil municipal approuve la précision des modalités de délégation au maire pour intenter les actions en justice : devant les juridictions administratives, civiles, pénales, répressives et de dernières instances ; et le dépôt des demandes d'urbanismes : pour le DP, PC et PA. La délégation de recours à l'emploi de contractuel fera l'objet d'une délibération distincte et est approuvée.

### **V DM n°2**

Le conseil municipal approuve la DM n°2 au budget communal de type virement de crédits :  
Opération 126 « salle des fêtes » :+ 2000.00 € Opération 43 « voirie » : - 2 000.00 €

### **V Questions diverses**

Monsieur le Maire présente aux conseillers un récapitulatif des subventions accordées et non soldées ce jour.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Rapport annuel du SPANC accessible à tous sur le site de la communauté de communes.

Une réunion de la commission plan de sauvegarde est programmée pour le mardi 6/10/2020 à 17h30 en mairie.

La région, dans le cadre d'un plan de relance accorde des subventions qui pourraient bénéficier au projet d'aménagement de l'espace des plants. Les dossiers doivent être déposés avant le 30/11/2020 et les travaux commencés avant juin 2021. Une réunion de la commission urbanisme est donc programmée pour le mercredi 14/10/2020 à 17h30 aux plants. Des devis vont être demandés afin de faire avancer rapidement ce projet pour intégrer le plan de relance régional.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'organiser une rencontre avec les conseillers départementaux du canton et le président ou un VP de la communauté de communes afin de mieux les informer des actions menées par nos partenaires institutionnels et des soutiens financiers possibles.

Les conseillers ayant assistés à des réunions de commissions intercommunales ou syndicales en informent le conseil au complet :

Sylvie LAPALUS et Marie-Laure BONAFINI > commissions intercommunales santé et enfance-jeunesse : bilan des actions menées lors du précédent mandat et projets en cours.

Thierry MYARD > réunion du SIADEP : élection du président.

Ludovic GRIMALDI > commission intercommunale Plan Climat Air Energie Territorial : bilan des actions menées lors du précédent mandat et projets en cours.

Isabelle ANDRADE > SIEL élection du CA et proposition de formation thématiques aux nouveaux élus.

Prochain CM le mercredi 28 octobre 2020.